

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 novembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-108**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 novembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 octobre 2025.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Accords-cadres internationaux

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission des relations internationales du 2 octobre 2025,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver sept accords-cadres internationaux proposés par la commission des relations internationales.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des accords-cadres suivants :

- création – accord cadre – Sophia University (Japon) - Université de Tours
- renouvellement – accord cadre – East Carolina University (Etats-Unis) - Université de Tours
- renouvellement – accord cadre – Hiroshima University (Japon) - Université de Tours
- création – accord cadre – Bennington College (Etats-Unis) - Université de Tours
- création – accord cadre – Université de Sfax (Tunisie) - Université de Tours
- renouvellement – accord cadre – Universidad Nacional de Colombia – UNAL (Colombie) - Université de Tours
- renouvellement – accord cadre – Université du Québec à Montréal – UQAM (Canada) - Université de Tours

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièces jointes :

- accords-cadres.

Fait à Tours,